



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	63

Date de convocation

9 novembre 2023

Habitat – Marché de prestations intellectuelles : Mission d'AMO bilan et élaboration d'un programme local de l'habitat et bilan et réalisation d'une étude pré-opérationnelle – 2 lots

**N° de la délibération
2023-639**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-1, R.2124-2, L.2113-12 et L.2113-13 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant qu'ARCHE Agglo a approuvé son PLH en février 2019 pour une durée de 6 ans. Le programme local de l'habitat arrive à échéance en **avril 2025**. L'année 2024 pourra être consacré à l'élaboration d'un second PLH avec l'appui d'un bureau d'études. Après échanges avec la DDT, il est préférable de demander une prorogation de 2 ans.

Considérant que les dispositifs d'amélioration de l'habitat prennent fin au 31 décembre 2024 : OPAH RU multi sites sur les secteurs de Tournon sur Rhône, Tain l'Hermitage et Saint Félicien. Le service public de la performance énergétique dans l'habitat avec l'organisation connue à ce jour (département ensemblier pour l'ensemble des SPPEH ardéchois) prend également fin en 2024.

Considérant qu'il convient de lancer une consultation relative à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bilan et l'élaboration d'un programme local de l'habitat et bilan et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle ;

Considérant qu'au regard de l'estimation des prestations d'un montant de 117 000 € HT, il convient de lancer la consultation selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique ;

Il est proposé d'une part de demander une prorogation d'une durée de 2 ans du premier PLH afin de ne pas avoir de coupure entre les deux documents ; Etant entendu que le PLH n°2 viendra se substituer au premier si celui-ci est approuvé avant avril 2027 ;

Et d'autres part, il est proposé une consultation avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- Il s'agit d'un marché ordinaire.
- Le marché, en application de l'article L.2113-10 du code de la commande publique, comportera 2 lots :

Lot 1 "Évaluation du premier PLH et de l'élaboration d'un second programme local de l'habitat"

Le lot 1 du présent marché est décomposé en trois missions :

- 1 - Elaboration d'un diagnostic de territoire
- 2 - Evaluation du PLH n°1
- 3 - Elaboration du PLH (orientation, actions)

Lot 2 "Évaluation des dispositifs opérationnels en place et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle"

Le lot est décomposé en deux missions :

- 1 - Evaluation des dispositifs opérationnels du PIG ARCHE Agglo et OPAH-RU sur les 3 secteurs
 - 2 - Réalisation d'une étude pré-opérationnelle (analyse, stratégies opérationnelles et rédaction des conventions)
- La mission 1 et la mission 2 pourront être réalisées en parallèle.

Les missions du lot 1 liées au PLH de ce présent marché seront en concomitance avec ces missions liées à l'étude pré-opérationnelle afin d'avoir une vision opérationnelle du PLH.

Ce lot est divisé en tranches :

- * Tranche ferme : Évaluation des dispositifs opérationnels en place et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle
- * Tranche optionnelle n°1 : Étude pré-opérationnelle d'un îlot de renouvellement urbain sur la commune A
- * Tranche optionnelle n°2 : Étude pré-opérationnelle d'un îlot de renouvellement urbain sur la commune B

Si elles sont déclenchées en même temps, les deux tranches optionnelles seront menées conjointement.

La durée du présent marché est la suivante pour chaque lot :

Lot 1 "Évaluation du premier PLH et de l'élaboration d'un second programme local de l'habitat"

Durée en mois : 18 mois maximum à compter de la notification du marché.

Lot 2 "Évaluation des dispositifs opérationnels en place et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle":

Durée en mois : 10 mois maximum à compter de la notification du marché. A compter du 1^{er} janvier 2025 les nouveaux dispositifs devront être mis en place.

- La pondération des critères de jugement des offres sera la suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60
2-Prix des prestations	40

En termes de subvention, ARCHE Agglo peut bénéficier de subvention de partenaires.

Pour le lot 1 :

Dans le cadre de la convention de partenariat entre le département de la Drôme et ARCHE Agglo, une subvention de 3000€ peut être accordée dans le cadre de la contribution aux études et l'apport d'ingénierie.

Pour le lot 2 :

L'ANAH prend en charge 50% du montant HT de l'ingénierie.

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 19 septembre 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- AUTORISE le Président à demander une prorogation de deux ans du premier PLH auprès de Madame la Préfète de l'Ardèche
- AUTORISE le Président à solliciter « le porter à connaissance » auprès de Madame la Préfète pour l'élaboration du PLH
- APPROUVE le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat et notamment l'allotissement ;
- AUTORISE le Président à lancer la consultation selon une procédure adaptée;
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant ainsi que les avenants nécessaires à son exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à associer à l'élaboration les partenaires identifiés sur ces deux sujets
- DE SOLLICITER le financement du département de la Drôme pour la réalisation de l'étude PLH ou tout autre partenaire
- DE SOLLICITER le financement de l'ANAH 07 pour l'évaluation des dispositifs 2020-2025 et l'étude pré-opérationnelle
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 novembre 2023.